Règlementation et informations nutritionnelles sur les étiquettes des produits transformés

OBJECTIFS

Connaitre et savoir appliquer la nouvelle réglementation INCO

ENJEUX

L'étiquetage nutritionnel, la valeur nutritionnelle et la mention des produits allergènes sont des mentions qui deviendront obligatoires sur les étiquettes en fin d'année 2016. Cette formation est organisée en vue de répondre aux interrogations des producteurs concernant la nouvelle règlementation INCO 1169/2011 et ainsi leur permettre d'être autonome dans l'appliquation et la mise en oeuvre cette dernière.

PRÉ-REQUIS

Aucun

CONTENU

Connaitre la règlementation INCO et sa déclaration nutritionnelle.
Connaitre les étapes de l'élaboration de la déclaration nutritionnelle, du calcul des valeurs nutritionnelles à la réalisation de l'étiquette.
Mettre en pratique ses connaissances par la mise en oeuvre de calculs de valeurs nutritionnelles et réalisation d'une déclaration nutritionnelle.

Infos complémentaires

ORGANISÉE PAR
CIVAM bio 34

DURÉE : 1 jour(s)
DATE LIMITE : 09/09/2016

TARIFS
Finançable par le fond de formation Vivea

Pour valider votre inscription, nous demandons un chèque de caution de 50€, encaissé uniquement en cas d'absence injustifiée

ATTESTATION
Aucune

RENSEIGNEMENTS
Céline Mendes
celine.mendes@bio34.com
CIVAM BIO 34

NOTE : repas tiré du sac

DATES, LIEUX ET INTERVENANTS

Date	Lieu	Intervenant
15/09/2016	Lycée Professionnel Agricole La Condamine, 4 Allée Général Montagne 34120 Hérault	Adrienne Samper, formatrice en agroalimentaire, CFPPA de Florac

THÈMES
Transformation

FINANCEURS
VIVÉA
Accompagner. Former. Cultiver l'avenir.

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation (Voir la fiche)